Ouestions orales

Et lorsque le gouvernement en aura pris connaissance, l'aura analysé comme il faut avec ses recommandations, il sera déposé en temps opportun... Oui ... Oui, mais un député sérieux comme le député d'Ottawa-Vanier sait que sa question est frivole. Il n'y a rien d'abusif du tout là-dedans.

LES PLUIES ACIDES

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA POSSIBILITÉ D'UN TRAITÉ AVEC LES AMÉRICAINS

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement qui sait qu'une équipe américaine est actuellement à Ottawa pour négocier un traité ou pour discuter de la possibilité d'un traité contre les pluies acides. Est-ce qu'il y aura un vrai traité avec les Américains et, si oui, est-ce qu'il s'agira d'une réduction d'émissions concrète et précise, d'émissions qui causent les pluies acides ou seulement de la recherche, de la discussion et de la publicité? Des vraies mesures ou de la propagande?

• (1500)

[Traduction]

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la députée doit savoir que, le 6 avril dernier, le président des États-Unis a pris l'engagement que son pays participerait à un processus de négociation qui devrait aboutir à un accord bilatéral canado-américain semblable à l'Accord sur la qualité des eaux des Grands lacs.

Le 22 mai, le Canada a présenté aux négociateurs américains un projet concret permettant de réduire les émissions causant les pluies acides, en fonction d'un calendrier précis et de régions particulières situées des deux côtés de la frontière.

Le Canada et les États-Unis ont tenu des réunions à cette fin au niveau des experts, tant à Washington qu'à Ottawa. En fait, les négociateurs sont en réunion à Ottawa à cette heure-ci. J'espère que nous en saurons davantage un peu plus tard sur la réponse américaine à notre proposition. Je tiendrai la Chambre et la députée au courant.

LA TENEUR DU TRAITÉ ÉVENTUEL

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le ministre sait-il que les Canadiens préféreraient un traité sur les pluies acides à un accord commercial quelcon-

Veut-il bien nous dire ce qui se passe? Y aura-t-il des normes pour la réduction des émissions? Les deux pays affecteront-ils des crédits à cette réduction? Ou bien s'agit-il encore, comme la dernière fois, d'un autre exercice de relations publiques?

L'hon, Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, les Canadiens veulent à la fois un accord commercial et un traité sur les pluies acides. J'espère bien qu'ils auront les deux.

[Français]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT S'EST OPPOSÉ AU PLAIDOYER DE LUC PAQUETTE D'AVOIR SON PROCÈS AU CRIMINEL EN FRANÇAIS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Justice, ma question s'adresse au premier ministre et elle a trait au statut de notre deuxième langue officielle en Alberta.

On a maintenant la décision de la Cour d'appel qu'un accusé, en l'occurrence Luc Paquette, n'a pas le droit d'avoir son procès au criminel en français.

Est-ce que le premier ministre peut nous expliquer pourquoi, en dépit des prétentions du gouvernement fédéral en faveur des droits linguistiques minoritaires, comme dans l'Accord du lac Meech, pourquoi le gouvernement fédéral, dans ce procès, s'est opposé au plaidoyer de M. Paquette d'avoir son procès au criminel en français? Épouvantable, dois-je ajouter!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député dit «épouvantable», alors que ce gouvernement-ci n'a jamais dérogé à la règle du respect des deux langues officielles. Vous dites: épouvantable! Vous parlez d'un jugement que je n'ai pas lu. Le ministre de la Justice est absent. Il va prendre connaissance de la décision et il fera rapport à la Chambre des communes.

Mais pour un gouvernement qui a négocié l'Accord du lac Meech, un gouvernement qui a proposé des amendements substantiels à la Loi sur les langues officielles, un gouvernement qui a toujours défendu les intérêts des minorités . . . vous avez du culot, vous, de parler d'une position effroyable! Voyons

LE DROIT À UN PROCÈS AU CRIMINEL EN FRANÇAIS EN ALBERTA—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Il s'agissait d'une poursuite fédérale! Et le gouvernement fédéral a gagné et les droits minoritaires ont perdu!

Monsieur le Président, est-ce que le premier ministre s'engagera à lire ce procès et à changer sa politique de s'opposer au droit à un procès au criminel en français dans l'Alberta?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Absolument, monsieur le Président, si mon ami avait écouté la réponse, mais avec plaisir! C'est ce que je me propose de faire. Et le ministre de la Justice et Procureur général du Canada va le lire avec beaucoup d'attention et il fera rapport à mon ami et à toute la Chambre, et toutes les explications qui s'imposent seront fournies à ce moment-là.